

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/10/2012

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Pascal BRUNET, Jean-François BOUVAT, Frédéric BOLMONT, Jacques L'HUILLIER, Florence PESENTI, Marie Danielle ARNAUD, Valérie EYMARD.

Absent non excusé : Christine COTTIN

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Approbation du procès verbal du 25/09/2012

Approuvé à l'unanimité.

Embauches déneigement 2012-2013

Comme chaque année il convient de créer deux postes d'agent contractuel pour besoin saisonnier du 19/11/2012 au 18/03/2012 afin de pouvoir assurer, si besoin durant les mois d'hiver, le service de déneigement.

Du fait du type d'activité motivant cette création de ces postes, le nombre d'heures mensuelles ne peut être connu. La rémunération sera donc calculée sur la base des heures réellement effectuées.

Adopté à l'unanimité.

Astreintes déneigement 2012-2013

Il est proposé de mettre en place des astreintes de week end (du vendredi soir au lundi matin) pour les agents titulaires et les agents contractuels pour la période hivernale allant du 30/11/2012 au 18/03/2013 inclus.

Adopté à l'unanimité.

Tarifs secours sur piste (alpin et fond) station du Col du Rousset – Saison 2012/2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le principe du remboursement par les usagers des frais de secours engagés sur la commune et fixe, comme proposé par la commission permanente du Conseil Général de la Drôme les tarifs pour la saison d'hiver 2012-2013, sur les pistes balisées, comme suit :

Front de neige :	60 €		
Zone rapprochée :	165 €		
Zone éloignée :	280 €		
Zones exceptionnelles :	530 €		
Ambulances Col du Rousset / Die :		Samedi-Dimanche-Jours fériés :	294 €
		Jours de la semaine :	196 €

Les secours effectués qui auront entraîné la mise en œuvre de moyens exceptionnels tant en matériel qu'en personnel seront facturés au coût réel.

Le remboursement des frais de secours sera effectué auprès du Receveur Municipal.

Le Département de la Drôme sera prestataire de service en matière de distribution de secours.

Adopté à l'unanimité.

Approbation redevance tarifs ski nordique – Saison 2012/2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient aux communes de fixer le montant de la redevance d'accès aux pistes de ski nordique. A cet effet les services du Conseil Général de la Drôme ont transmis une liste des tarifs applicables pour la saison hivernale 2012/2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés par le Conseil Général pour la saison 2012/2013 pour l'accès aux pistes de ski nordique se trouvant sur la commune de Saint Agnan en Vercors et désigne le Département pour la perception de la redevance et la gestion de son produit.

Suppression poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet

Il est rappelé que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ pour mutation d'un Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet ce poste n'a plus lieu d'être. Il convient donc de le supprimer.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 11/09/2012, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de la suppression de l'emploi d'Adjoint Technique de 1ère classe à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre,

Filière	Grade	Nombre de postes
Administrative	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1/2
Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1
	C.D.I. agent à temps non complet 17h30	1

Questions diverses

Demande de sécurisation RD618 La Brièrre : Les parents dont les enfants doivent prendre le bus scolaire s'inquiètent pour la sécurité de ceux-ci. En effet ils sont déposés en bordure de la RD 518 et doivent traverser la route pour se rendre chez eux. Ils demandent à la municipalité de bien vouloir prendre contact avec le service des routes du Département afin de sécuriser la traversée par une matérialisation au sol, voir par la mise en place de panneaux informant qu'il y a un arrêt de bus scolaire. M. le Maire, conscient de l'importance du danger, rencontrera le transporteur et le service des routes de la DDT à ce sujet.

Abri bus village : De nombreux parents sollicitent la mise en place d'un abri bus devant l'école. L'ensemble des élèves étant concerné un devis va être demandé.

Numérique au Col du Rousset : Le dossier va être repris par France Télécom qui s'engage à la réalisation de ce projet au cours de l'année 2013 par voie hertzienne.

Ligne haute tension : EDF à programmé l'enfouissement des lignes haute tension allant, en ce qui concerne la commune de St Agnan, du Collet à Rousset.

SIEAV : Christophe Morini informe de l'avancement des travaux sur le réseau d'eau. Sur la RD 518 des difficultés ont été rencontrées dues au diamètre de la canalisation. Il prise que le SIEAV ne subira aucun surcoût, le marché de travaux ayant été signé pour un montant ferme et définitif.

Les travaux sur le hameau de la Bessée vont débuter et dureront environ 3 semaines.

Mi novembre la dernière tranche va être réalisée sur le hameau des Liottards pour 3 semaines. Certaines perturbations pourront être ressenties aux Casques, la Grange, Rousset et aux points hauts (Les Faures-Les Revous).

Maison de la biodiversité : Ce projet avance avec comme thème possible la mise en place d'un outil pédagogique servant aux universitaires qui viendraient suivre des cours et passer des épreuves liées à l'obtention de leur diplôme dans les locaux de cette structure. Le volet artistique du projet semble un peu moins d'actualité. Le PNRV reste maître d'ouvrage avec une réflexion en cours quand à la prise en charge du fonctionnement.

Collecte textiles : La CCV va mettre en place des containers pour la collecte de textiles. Nous serons informés prochainement de l'emplacement des containers.

Nichoires dans forêts communales : Jacques L'Huillier, pour le compte de l'Association Mille traces, demande l'autorisation à la commune d'installer des nichoires pour les chouettes de Telgmalm. Accord donné.

Séance terminée à 23h00.

Prochaines séances du Conseil Municipal les mardis 27/11/2012 et 18/12/2012 à 20h30.